

Introduction

Depuis le décret du 3 mars 2004, un cadre légal organise l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Lorsque la décision est prise d'intégrer un élève à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, des moyens sont donnés à l'enseignement spécialisé pour accompagner les élèves dans l'école ordinaire. Cette collaboration s'est encore accrue depuis que le décret a été modifié en février 2009 afin que tous les élèves à besoins spécifiques puissent recevoir l'aide de l'enseignement spécialisé, qu'ils soient élèves de l'enseignement spécialisé ou qu'ils soient élèves de l'enseignement ordinaire. Ces intégrations totales ou partielles sont particulièrement intéressantes pour les élèves qui souffrent de troubles d'apprentissage ([qu'en est-il exactement sur le terrain ?](#)).

Tout au long de sa scolarité, l'élève avec troubles d'apprentissage progressera d'autant mieux que la spécificité de ses troubles, les aménagements prévus pour lui et l'évolution de ses progrès seront connus précisément par tous : enseignants successifs, thérapeutes et parents. Une information vague et générale risque d'être insuffisante ([qu'en est-il exactement sur le terrain ?](#)).

Quels aménagements mettre en place en classe ?

☛ En cas de trouble avéré, l'enseignant devrait :

- Se renseigner sur le trouble en question ([proposer des lectures et formations](#)) ;
- Expliquer à la classe pourquoi l'élève a droit à des aménagements, et couper court à toute moquerie ; il peut être aidé dans cette démarche par le personnel du Centre PMS.
- Envisager l'élève ayant un trouble d'apprentissage comme un élève ayant certes un handicap, mais aussi des points forts sur lesquels on peut étayer sa pédagogie ([et l'évaluation](#)).
- Être conscient de ses propres mécanismes de défense face à un élève en difficulté et ne pas hésiter à demander de l'aide pour soi-même ([à qui ?](#));
- Ne jamais perdre de vue que les troubles d'apprentissage entraînent fatigabilité et souffrance psychologique. Avec un élève atteint de troubles d'apprentissage, il est important :
 - de positiver, de valoriser, d'encourager, d'étayer, de dédramatiser ;
 - de mettre en place des groupes d'apprentissage, de tutorat ;
 - de fixer des objectifs réalistes ;
 - de lui faire comprendre sa stratégie et analyser ses erreurs.
- Ne pas faire redoubler l'élève en cas de trouble des apprentissages, sauf cas exceptionnel.

Adaptations possibles pendant les évaluations

Un certain nombre d'aménagements prévus pour l'élève « dys » pendant ses apprentissages peuvent être maintenus pendant ses évaluations certificatives.

Du **temps supplémentaire**, l'utilisation d'un logiciel d'aide à la lecture (?), ou tout simplement une **adaptation du document à ses difficultés**, toutes sortes d'aménagements peuvent être maintenus lors des évaluations. Bien sûr, **il ne s'agit pas de donner les réponses à l'élève, ni de créer une épreuve spécialement pour lui**, mais plutôt d'admettre que, comme l'élève myope garde ses lunettes lors des évaluations, l'élève « dys » ou TDA/H conserve les adaptations qui lui permettent de compenser son trouble.

Il est donc important de communiquer avec les thérapeutes de l'élève (logopède, neuropsychologue, neuropédiatre) pour savoir quelle est exactement la forme du trouble. Il sera important que l'école organise régulièrement des réunions avec les enseignants, les parents, le Centre PMS, les thérapeutes et les professionnels concernés pour discuter des difficultés de l'élève et pour voir si ses capacités ont évolué ; ces « tables rondes » permettent un échange d'information indispensable et la recherche des meilleurs moyens à mettre en place pour aider l'élève.

➤ Pour les évaluations formatives ou certificatives conçues par l'enseignant

Lors de **l'épreuve** :

- Continuer à donner des supports écrits aérés, nets et de taille de police suffisante ;
- Permettre l'utilisation de l'ordinateur, et l'utilisation de logiciels d'aide ;
- Adapter les modalités d'évaluation (accorder plus de temps, évaluation à l'oral ...)

Lors de **la correction** :

- Tenir compte de la fatigabilité et de la lenteur ;
- Valoriser les points forts et les progrès ;
- Éviter de sanctionner les fautes d'orthographe ou de syntaxe dans les matières autres que lors des tests de syntaxe. Ne prendre en compte que le contenu.

Lors de **compréhensions à la lecture** :

- Proposer la lecture du texte par le professeur (ou une écoute d'un enregistrement) ;
- Autoriser la lecture avec outil (crayon, règle, doigt-curseur, caches ...)
- Permettre la subvocalisation (lecture à voix basse) si elle aide l'enfant ;
- Préparer la lecture de textes longs.

En **grammaire** :

- S'assurer que l'élève comprenne le sens des termes catégoriels : adverbes, adjectif ;
- Proposer des pictogrammes pour les temps de conjugaison s'ils ont été utilisés en thérapie ou par l'enseignant lors des leçons.

En **expression écrite** :

- Privilégier le fond à la forme ;
- Éviter de tenir compte systématiquement de l'orthographe ;
- Favoriser l'ordinateur.

Privilégier l'oral et noter l'oral

Choix de la langue

Du point de vue de la graphie, le néerlandais et l'allemand font partie des langues dites « transparentes » : comme pour le croate, le serbe, l'espagnol, l'italien, le russe, le slovène ou le tchèque, la correspondance entre graphèmes et phonèmes est simple, stable et régulière. Une langue complètement transparente suit deux principes: à un phonème correspond une seule graphie; à une seule graphie correspond un seul phonème. À l'opposé, les langues dites « opaques » comme le français ou l'anglais ont des règles de correspondance grapho-phonémique complexes et irrégulières.

Un dyslexique utilisant une langue « opaque » devient souvent dysorthographique. Il est donc préférable de choisir l'apprentissage d'une langue transparente pour faciliter l'apprentissage des langues chez les enfants dyslexiques.

Source : Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage, AGERS, 2010

Autres réflexions

- Insister sur la nécessaire cohérence entre les pratiques de classe et l'évaluation.
- Quelles sont les conditions concrètes de l'intégration ?
l'évaluation ?
- Dans les pratiques des profs de langues, quelles sont celles qui sont déjà aidantes pour un élève (saynète, recours à l'oral, utilisation de « realia », ...) càd, les pratiques qui font appel à la dimension kinesthésique de l'élève.
- Procéder à un diagnostic des stratégies d'apprentissage.
- Tenir compte du facteur temps, travailler dans la durée (ne pas vouloir évaluer trop vite).
- Ne pas renoncer à faire de l'écrit mais donner les moyens de le faire (les lunettes du myope).
- Utiliser les outils de la gestion mentale.
- Prévoir une évaluation de la compétence sous forme de commentaire plutôt que chiffrée.
- Adapter la pondération.